

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 30 novembre 2011 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la proposition du Président d'Aix-Marseille Université, tendant à la nomination de Monsieur Patrick BARKATE en qualité de Fonctionnaire de Sécurité de Défense de l'Université,
Vu la décision n°2020-0655/HFDS du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 4 mars 2020, portant désignation en qualité de fonctionnaire de sécurité défense,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Patrick BARKATE, Ingénieur d'Etudes, est nommé Fonctionnaire de Sécurité de Défense de l'Université d'Aix-Marseille.

Article 2 :

La Fonctionnaire de Sécurité de Défense exerce sa mission auprès du Président.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 mars 2020,



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université